



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Mercredi 17 Juin 2015

Date de la convocation 08 Juin 2015	Heure de la séance 18 heures	Lieu de la séance Salle des Fêtes - PAULHAN
<p><u>PRÉSENTS</u> : M. LACROIX Jean-Claude, Président de la séance</p> <p>ASPIRAN : M.BERNARDI Olivier, Mme REVERTE Françoise, BRIGNAC : M.JURQUET Henri, CABRIERES : M.MALLET Denis, CANET : M.REVEL Claude, Mme FABRE Maryse, Mme BENARD Bénédicte, M.SEGURA René, CEYRAS : Mme BARRE Berthe, CLERMONT L'HERAULT : M.RUIZ Salvador, M.GARCIA Jean, Mme MARTINEZ-ROQUES Micaela, M.BARON Bernard, Mme PRULIHERE Yolande, M.DÔ Laurent, Mme BLANQUET Elisabeth, M.FABREGUETTES Bernard, M.PONCE Yvan, Mme ROBERT Laure, Mme PASSIEUX Marie, FONTES : M.BRUN Olivier, LIEURAN CABRIERES : M.BLANQUER Alain, MERIFONS : M.VIALA Daniel, MOUREZE : M.DIDELET Serge, NEBIAN : M.BARDEAU Francis, Mme MALMON Sylvie, OCTON : M.COSTE Bernard, PAULHAN : M.VALERO Claude, Mme GUERIN Audrey, M.ALEIX Bertrand, M.GASC Georges, Mme GAVINET Isabelle, M.DUPONT Laurent, SALASC : M.COSTES Jean, USCLAS D'HERAULT : M.RIGAUD Christian, VALMASCLE : M.VALENTINI Gérald, VILLENEUVETTE : M.VIDAL Eric.</p>		<p><u>PROCURATIONS</u> :</p> <p>M.FAVIER Marc à M.REVEL Claude, Mme OLLIE Sophie à M.RUIZ Salvador, Mme GREGOIRE Arielle à Mme BLANQUET Elisabeth, M.VENTRE Philippe à M.LACROIX Jean-Claude, M.SOULAYROL Alain à M.DIDELET Serge, M.RODRIGUEZ Joseph à M.COSTES Jean</p>

Objet : Constatation de la cession du terrain d'assiette du Centre aquatique

Monsieur COSTE informe les membres du conseil communautaire que depuis son ouverture en fin 2011, le Centre aquatique du Clermontais, n'a pas financé, le terrain sur lequel a été construit l'équipement.

Aussi, dans le cadre de la préparation budgétaire 2015, et conformément au rapport du Budget Primitif, il est nécessaire de procéder au transfert du terrain d'assiette du Centre aquatique du Clermontais vers son propre budget annexe.

En conséquence, après validation par le trésorier de Clermont l'Hérault des écritures proposées par l'ordonnateur, il est proposé le schéma comptable suivant :

- Le budget annexe de la ZAC de l'Estagnol vend une parcelle pour une valeur nette de subvention de 856 213 euros, coût intégrant le droit d'utilisation du parking non affecté à un utilisateur précis à hauteur de 30 %. Le budget annexe peut ainsi se désengager à concurrence de l'encours bancaire de portage du même montant et diminue sa comptabilité de stocks d'autant.

Mandat Budget Centre aquatique	Titre Budget Estagnol
Compte 2115 : 856 213,00	Compte 7015 : 856 213,00

- Le budget annexe du Centre aquatique achète la parcelle et contracte un financement bancaire de même montant. Le financement bancaire assumé auparavant par le budget annexe de l'Estagnol sera assumé par le budget annexe du Centre aquatique dès les annuités de 2015, à hauteur de 48,64 % des intérêts de ce prêt et pour 1/22^{ème} des 856 213 euros en capital (amortissement constant). Cette proposition présente l'avantage de prendre en considération les frais engendrés depuis 2011, mobilisation de cet emprunt et année d'ouverture du Centre aquatique.

Mandat Budget Estagnol	Titre Budget Centre aquatique
Compte 27638 : 856 213,00	Compte 16876 : 856 213,00
<u>Reprise annuelle des frais financiers :</u> Titres aux 76233 (intérêts) et 27638 (capital) Soit : Intérêts 2015 : 48,64% de 55 950,83 = 27 214,48 Capital 2015 : 1/22 ^{ème} de 856 213 = 38 918,77	<u>Reprise annuelle des frais financiers :</u> Mandats aux comptes 661133 (intérêts) et 16876 (capital) Soit : Intérêts 2015 : 48,64% de 55 950,83 = 27 214,48 Capital 2015 : 1/22 ^{ème} de 856 213 = 38 918,77

Cette proposition a reçu un avis favorable de la Commission moyens généraux réunie le 09 juin 2015.

Monsieur le Président soumet ce point au vote.

Le conseil communautaire ouï l'exposé de Monsieur COSTE, et après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

APPROUVE les écritures comptables relatives à la constatation de la cession du terrain d'assiette du Centre aquatique, telles que présentées ci-dessus.

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous actes et pièces relatives à cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté
De Communes du Clermontais,



Jean-Claude LACROIX

Accusé de réception en préfecture
034-243400355-20150618-2015-06-17-02-DE
Date de télétransmission : 19/06/2015
Date de réception préfecture : 19/06/2015